

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE1^{ère} séance de l'année 2017Mercredi 1^{er} février 2017

DÉLIBÉRATION N°2017.02.01/387

**Modification de la désignation des délégués
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
au sein du Comité syndical
du Syndicat de Valorisation des Déchets (SYVADE)
de la Guadeloupe**

L'an deux mille seize, le mercredi 1^{er} février, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Georges DAUBIN, 2^{ème} Vice-Président, le Président, Monsieur Eric JALTON, et le 1^{er} Vice-Président, Monsieur Jacques BANGOU, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 25 janvier 2017.

Présents : 35		
Vice-Présidents		
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Olivier	SERVA	
Mme Ketty	WALPO	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Denis	BERNADOTTE	
Mme Alberta	ALBERI	

COURRIER ARRIVÉ LE :

14 FEV. 2017

S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Excusé représenté : 1Vice-Président :

M. Jacques BANGOU (1^{er} Vice-Président)
Pouvoir à Madame Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 6Le Président

M. Eric JALTON

Vice-Président :Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Max CELIGNY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Harry DURIMEL
Mme Nadiyah SURVILLE-PERAFIDE

Absents : 8Vice-Présidents :

M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Fabert MICHELY

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE
M. Jean-Luc CELIGNY
M. Jocelyn LEREMON
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN

ARTICLE 2- De désigner en qualité de délégués titulaires et suppléants au sein du Comité Syndical du Syndicat de Valorisation des Déchets (SYVADE) de la Guadeloupe, les Conseillers Communautaires suivants:

Titulaires	Suppléants
<p>▪ Monsieur Michel RINÇON <i>(Conseiller Communautaire – Membre du Bureau)</i></p>	<p>▪ Madame Juliana FENGAROL <i>(Conseillère Communautaire)</i></p>
<p>▪ Monsieur Jocelyn LEREMON <i>(Conseiller Communautaire)</i></p>	<p>▪ Monsieur Jean-Charles SAGET <i>(Conseiller Communautaire)</i></p>

ARTICLE 2- Les autres articles de la délibération n°2016.07.08/300 du Conseil Communautaire du 15 juillet 2016 restent sans changement.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Président du Syndicat de Valorisation des Déchets (SYVADE) de la Guadeloupe, aux délégués de CAP Excellence ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 14 FEV. 2017



- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Président du SYVADE de la Guadeloupe, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise aux délégués de CAP Excellence, le 14 FEV. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 14 FEV. 2017

14 FEV. 2017